



35
questions

14
municipalités

1
seule solution

MEMBRES DE LA COMMISSION SYLVESTRE

M. GEORGES LONGVAL

Conseiller économique à la ville de Montréal depuis 19 ans et professeur à l'Université de Montréal; il a participé à la rédaction de mémoires sur les affaires municipales qui ont été présentés à la commission d'enquête Gordon, à la commission Tremblay et à la commission Bélanger sur la fiscalité. Il est membre du comité de planification de la régionale de Duvernay.

MONSIEUR LE JUGE ARMAND SYLVESTRE

Avant d'être nommé juge de la Cour des Sessions de la Paix, M. Sylvestre exerça sa profession d'avocat de 1937 à 1962. Il fut procureur de la Couronne de 1939 à 1944 et député provincial de 1944 à 1948. Dans sa pratique du Droit en région rurale, il eut à scruter quotidiennement les textes de la Loi des Cités et Villes et du Code municipal. En février 1964, il fut nommé président de la Commission d'étude des problèmes intermunicipaux de l'Île Jésus.

Me CHARLES-N. DORION, C.R.

Ancien bâtonnier du Barreau de Québec, Me Dorion a été à deux reprises maire de Courville. Membre du Conseil d'administration de l'Union des Municipalités de la Province de Québec depuis 1953, il a été président de cet organisme en 1957. Ancien député de Québec — Montmorency aux Communes, il s'est toujours intéressé aux problèmes municipaux. Me Dorion est l'auteur de trois éditions de jurisprudence de la Loi des Cités et Villes.

Cher citoyen,

Le 6 février dernier, la Commission Sylvestre déposait son rapport sur les problèmes de l'Île Jésus. Depuis, les déclarations et les prises de position se sont multipliées, favorables ou non.

Il est essentiel que le citoyen soit bien informé sans passion, sans parti-pris. C'est le but que nous voulons atteindre par cette brochure. Le Ministère des affaires municipales veut faire connaître, à ceux qui n'ont pas eu le loisir de parcourir les 267 pages du rapport Sylvestre, les grandes lignes de ce qu'il contient.

Ni le Ministère ni la Commission n'ont quoi que ce soit à cacher. Au contraire en parcourant cette brochure, vous constaterez qu'il ne s'agit nullement de faire le jeu d'un parti ou d'un clan politique ou de se servir de l'Île Jésus comme zone pilote. Il s'agit de répondre aux exigences du bien commun et à l'intérêt de chaque citoyen.

Le Ministère des affaires municipales a été saisi des problèmes municipaux de l'Île Jésus. S'il n'en avait pas tenu compte, il n'aurait pas fait son devoir. Il s'est refusé

à régler les problèmes isolément, sans chercher des solutions à long terme. C'est pourquoi il a demandé à une commission d'enquête de faire une étude approfondie et de lui soumettre des recommandations.

Les commissaires ont abattu un travail considérable. Ils ont étudié une quarantaine de mémoires, volumineux pour la plupart. Ils ont fait faire des analyses par des spécialistes. Ils se sont rendus sur place constater par eux-mêmes des situations intolérables.

Chaque citoyen doit se faire un devoir de lire cette brochure. Chaque citoyen doit se faire une opinion personnelle sur le fond de la question. Ce n'est qu'à cette condition que nous parviendrons à tenir le débat à l'écart de la politique et du jeu des intérêts particuliers.



Pierre Laporte
Ministre des affaires municipales

QU'EST-CE QUE L'ÎLE JÉSUS ?

QUELLE EST SA POPULATION ?

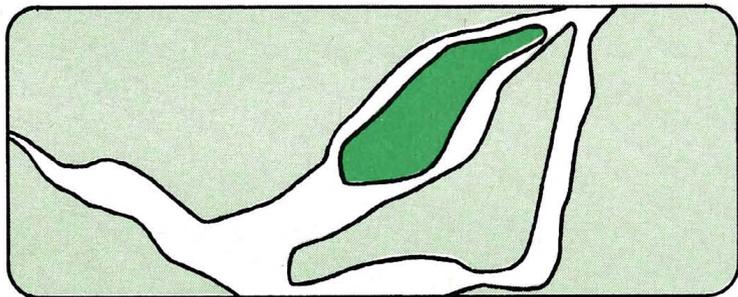
QUE SERA-T-ELLE DANS 20 ANS ?

QUEL EST LE SALAIRE MOYEN
DU CHEF DE FAMILLE ?

OÙ GAGNE-T-IL SA VIE ?

POURQUOI EN EST-IL AINSI ?

QUELLE EST LA VÉRITABLE SITUATION
INDUSTRIELLE DANS L'ÎLE JÉSUS ?



Territoire de 98 milles carrés, situé au nord de Montréal et entouré par la Rivière des Mille-Iles, la Rivière des Prairies et le lac des Deux-Montagnes.

170,000 âmes, soit 130,000 ou 366⁰/₀ de plus qu'il y a 13 ans.

Au rythme actuel, 500,000 âmes en 1985.

\$7,023 par an.

Seulement 4⁰/₀ des contribuables gagnent leur vie dans l'Île Jésus et 96⁰/₀ ailleurs (83⁰/₀ à Montréal).

Parce que l'Île Jésus ne compte pas assez d'industries et que sa population doit vivre aux crochets du Grand Montréal. Imaginons ce que sera la situation quand l'Île Jésus aura 500,000 habitants!

L'Île Jésus possède seulement 93 établissements industriels, alors qu'il y en a 5,000 dans le Grand Montréal, soit au-delà de 50 fois plus. La production manufacturière de l'Île atteint à peine \$15 millions par année, ce qui représente moins de 1/3 de 1⁰/₀ de la production totale dans la région métropolitaine.

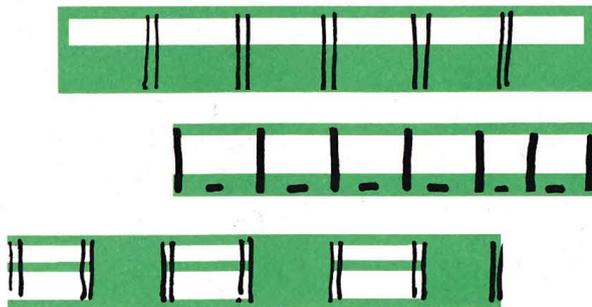
EST-IL IMPORTANT QU'UNE
MUNICIPALITÉ AIT BEAUCOUP
D'INDUSTRIES ?

POURQUOI Y A-T-IL SI PEU
D'INDUSTRIES DANS L'ÎLE JÉSUS ?



Oui, car les industries constituent une source considérable de revenus qui viennent alléger d'autant le fardeau des contribuables particuliers.

Les causes principales sont: la diversité des administrations; l'impossibilité pour celles-ci d'assurer les services les plus complets, d'organiser les communications et d'offrir aux industries de brillantes perspectives d'expansion et de marché; l'absence de promotion industrielle et l'impossibilité de concurrencer les autres municipalités dans ce domaine.



QUELLE SORTE D'ADMINISTRATION
A-T-ON PRÉSENTEMENT DANS
L'ÎLE JÉSUS ?

COMBIEN GAGNENT LES
ADMINISTRATEURS DE L'ÎLE JÉSUS ?



L'Île compte 14 municipalités, donc 14 maires et autant de conseils municipaux, formés de 88 conseillers. Ces 102 administrateurs ont en moyenne la responsabilité des intérêts de 1,519 personnes chacun. A Montréal, la proportion est d'un seul administrateur par 24,954 habitants.

Les traitements des 14 maires et 88 conseillers municipaux de l'Île Jésus atteignent la somme totale de \$139,500. A Montréal, les indemnités du maire, des membres de l'exécutif et des autres membres du conseil atteignent seulement \$230,000 par an, soit moins que le double de celles de l'Île Jésus, mais pour administrer une population huit fois plus considérable.

COMBIEN DE MUNICIPALITÉS DE
L'ÎLE JÉSUS ONT UN SERVICE
PERMANENT DE POMPIERS ?

COMBIEN ONT UN SERVICE
D'AQUEDUC ?

COMBIEN ONT UN SERVICE DE
BIEN-ÊTRE ?

COMBIEN ONT UN DIRECTEUR DES
SERVICES MUNICIPAUX ?

COMBIEN ONT UN SERVICE D'ACHATS,
UN SERVICE D'EMBELLISSEMENT,
UN SERVICE DE VOIRIE ET DE
TRAVAUX PUBLICS,
UN SERVICE D'URBANISME ?

LE FINANCEMENT MUNICIPAL PAR
PETITS EMPRUNTS EST-IL
AVANTAGEUX ?

Trois sur quatorze.

Quatre seulement.

Cinq en tout.

Deux.

Une seule
municipalité
sur 14.



Non, car chaque petite émission d'obligations entre en concurrence avec celles (beaucoup plus avantageuses pour les prêteurs) des grandes villes, des commissions scolaires, des gouvernements et de leurs organismes. Les conditions d'emprunt dépendent généralement de la taille d'une municipalité, de son prestige régional, de la compétence de ses administrateurs et de l'efficacité de son administration. Une petite municipalité peut rarement bénéficier des taux économiques que l'on consent pour les gros emprunts ou la consolidation de gros emprunts. Et puis le marché n'est pas toujours "bon".

COMMENT SE FINANCENT LES MUNICIPALITÉS DE L'ÎLE JÉSUS ?



Par petits emprunts, malheureusement. En une seule année, du 1er janvier 1963 au 31 décembre 1964, les 14 municipalités de l'Île Jésus ont lancé 33 émissions d'obligations variant de \$42,000 à \$1,508,000, pour un montant total de \$28,500,000. Une municipalité a lancé cinq de ses émissions, tandis que cinq autres se sont présentées trois fois sur le marché des obligations en une seule année.

LES EMPRUNTS ONT-ILS POUR EFFET D'ABAISSE LES TAXES ?



Non, puisque en fait, les contribuables de l'Île Jésus paient des taxes plus élevées, sinon égales à celles que l'on paie à Montréal. Et cela, pour des services inférieurs en nombre et en qualité. Dans les 14 municipalités de l'Île Jésus, les taxes municipales et scolaires varient, selon la localité, de \$2.73 à \$4.57 par \$100 d'évaluation.

TOUS LES CITOYENS DE LA NOUVELLE
VILLE DEVRONT-ILS PAYER LES DETTES
DES AUTRES MUNICIPALITÉS ?

POURQUOI LE GOUVERNEMENT A-T-IL
CRÉÉ UNE COMMISSION D'ENQUÊTE
SUR LES PROBLÈMES DE L'ÎLE JÉSUS ?



QUI ÉTAIENT LES COMMISSAIRES
ENQUÊTEURS ?

Non — chaque municipalité restera responsable de ses dettes antérieures.

Pour plusieurs raisons. 1) Il ne veut pas se rendre complice d'une situation qui va en s'aggravant et risque de devenir catastrophique pour l'Île Jésus. 2) La plupart des administrateurs municipaux et des citoyens éminents de l'Île Jésus reconnaissent l'acuité des problèmes actuels et l'urgence d'une solution. 3) Un grand nombre d'entre eux ont demandé à maintes reprises et continuent de demander au gouvernement de régler leurs problèmes. 4) Enfin, le gouvernement désire apporter le plus tôt possible une solution non seulement aux problèmes de chacune des municipalités, mais aussi à ceux de l'ensemble de l'Île Jésus, afin que ce territoire ne se trouve pas dans quelques années dans la même situation que la Cité de Montréal, où l'on a attendu 50 ans de trop avant de s'attaquer aux mêmes problèmes.

Le juge Armand Sylvestre, de la Cour des Sessions de la Paix pour le district de Montréal; le bâtonnier C. N. Dorion, C.R. de Québec, et M. Georges Longval, économiste de Montréal.

QUEL ÉTAIT LE MANDAT DE LA COMMISSION ?

- 1) Etudier l'existence et l'état des problèmes inter-municipaux dans l'Île Jésus;
- 2) Etudier les problèmes de regroupement des municipalités, s'il y avait lieu, et celui de la restructuration politique de l'Île Jésus;
- 3) Etudier tout autre problème d'ordre municipal ou intermunicipal pouvant intéresser les municipalités ou les citoyens de l'Île Jésus.

COMMENT S'EST EFFECTUÉ LE TRAVAIL DE LA COMMISSION ?

Créée le 7 février 1964, la Commission Sylvestre a consacré près d'une année à la conduite de son enquête. Elle remettait son rapport au Ministre des affaires municipales, l'honorable Pierre Laporte. Durant ce temps, les divers conseils municipaux et de nombreux organismes et corps publics lui ont soumis une quarantaine de mémoires qu'elle a soigneusement étudiés. La Commission a aussi mené sa propre enquête à travers l'Île, où elle a, en outre, fait faire des travaux de recherches par des spécialistes reconnus.



QUE SE DÉGAGE-T-IL DE TOUS CES MÉMOIRES ?



Il y a dans l'Île Jésus deux écoles de pensée qui, toutes deux, reconnaissent dans l'ensemble l'existence de problèmes graves et l'urgence de les résoudre. Cependant, elles envisagent différemment les solutions.

Les uns, tout en admettant l'existence de problèmes de frontières, le manque d'équilibre entre les municipalités quant au territoire et à la population, la situation économique déplorable de certaines municipalités, recommandent la formation d'un gouvernement supramunicipal, tout en conservant les 14 gouvernements municipaux dans leur structure actuelle.

Les autres recommandent la création immédiate d'une, deux ou six villes pour l'ensemble de l'Île. Ils s'opposent au projet de gouvernement supramunicipal parce que tous les organismes de ce genre tant à Montréal qu'à Toronto et Winnipeg, ont fourni des preuves éclatantes de leur inefficacité, sans oublier l'exemple probant de la Corporation interurbaine de l'Île Jésus. Les pouvoirs d'un gouvernement supramunicipal sont soit limités, soit illimités. Dans le premier cas, un gouvernement supramunicipal ne serait pas plus efficace que la Corporation interurbaine. Dans le second, on s'acheminerait inévitablement vers une ville unique.

QU'EN PENSE LA COMMISSION
SYLVESTRE ?

QUE RECOMMANDE LA COMMISSION
SYLVESTRE ?



La Commission est d'avis que la solution idéale aux problèmes de l'Île Jésus serait la création d'un gouvernement supramunicipal ayant juridiction sur tous les problèmes concernant l'ensemble de l'Île et six gouvernements municipaux ayant juridiction sur un district. Toutefois, cette solution idéale ne peut être mise en pratique sur le champ.

Comme solution immédiate, la Commission recommande la création d'une ville unique, afin de régler sans délai les problèmes urgents exposés dans de nombreux mémoires soumis à la Commission et dont les commissaires ont personnellement constaté l'existence sur place.

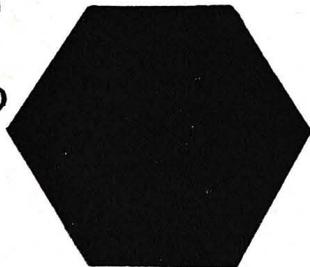
POURQUOI LA COMMISSION
RECOMMANDE-T-ELLE CETTE
SOLUTION IMMÉDIATE ?

En recommandant la création d'une ville unique pour l'île Jésus, la Commission s'inspire de la gravité des problèmes à résoudre et de la nécessité d'y apporter des solutions avant qu'il ne soit trop tard. Faut-il rappeler l'expérience cuisante de Montréal qui prit un demi-siècle à se donner un territoire convenable et à se doter de services qu'on commence à peine à juger satisfaisants? L'île Jésus est tout au début de son expansion. Les circonstances la favorisent donc, à condition qu'elle passe immédiatement à l'action. Plus tard, les contribuables ne pourront pas reprocher à leurs administrateurs de n'avoir pas prévu les solutions logiques alors qu'il était relativement facile de les appliquer.

COMMENT S'APPELLERAIT CETTE
VILLE UNIQUE ?



Cité de Laval.



L'ÎLE JÉSUS SE PRÊTE-T-ELLE BIEN
À UNE TELLE SOLUTION ?



Oui, de par sa situation géographique et parce que c'est une île, ce qui lui vaut des frontières bien précises. Sa population offre plusieurs aspects de ressemblance et d'affinité: 80% de ses habitants viennent de Montréal, ils sont presque tous propriétaires et gagnent approximativement le même salaire. De façon générale, cette population connaît les mêmes conditions de vie. En fait, les données géographiques, démographiques, économiques et même idéologiques que l'on possède sur l'Île Jésus permettent de croire qu'elle pourrait devenir en quelques années la deuxième ville française d'Amérique.

QUELS AVANTAGES APPORTERAIT UN GOUVERNEMENT CENTRALISÉ ?



Voirie: il adopterait une politique tenant compte des besoins de l'ensemble de l'île;

Aqueduc: il économiserait sur la distribution de l'eau et l'entretien du service, en plus d'éviter la multiplication des usines de filtration;

Egouts et usines d'épuration: là aussi, il réaliserait des économies appréciables et pourrait tenir compte des six bassins naturels de drainage que l'on trouve dans l'île;

Activité économique: il obvierait au manque d'initiative de certaines autorités locales et favoriserait la venue de nouvelles industries ou l'expansion des entreprises existantes; il ferait disparaître l'esprit de concurrence et de rivalité entre municipalités, de même que la tendance aux inégalités économiques;

Transport en commun: il établirait une politique d'ensemble pour l'île et remédierait aux lacunes du service, lequel est absolument insuffisant à l'heure actuelle;

Boisés et verdure: là également, un plan directeur s'impose quant à l'aménagement des parcs et des îlots de verdure;



Protection contre les incendies: il réaliserait des économies considérables sur l'achat d'équipement tout en assurant une protection uniforme à tous les citoyens de l'Île grâce à un service permanent bien organisé;

Service de police: il assurerait, grâce à la fusion des services actuels et à une direction unique, une protection bien plus grande à toute la population de l'Île, et pourrait administrer sa propre cour Municipale, réduisant d'autant le coût de ce service;

Service d'urbanisme: il assurerait une coordination totalement inexistante à l'heure actuelle et sans laquelle il est impossible de tracer un plan directeur pour l'Île Jésus;

Services culturels, sociaux et de loisirs: il verrait à en faire bénéficier tous les secteurs de l'Île et pas seulement les districts les plus fortunés;

Revenus: il y apporterait une amélioration en uniformisant l'évaluation grâce aux services d'évaluateurs d'une compétence technique reconnue et assurerait le partage de ces revenus sur une base de péréquation;

Taxes d'affaires: il en établirait l'uniformité afin de remédier aux graves inconvénients qui existent présentement;

Financement: il verrait à diminuer sans délai le nombre des emprunts et pourrait s'assurer les meilleures conditions possibles sur le marché des obligations;

L'UNIFICATION DE TOUS LES SERVICES
MUNICIPAUX VA-T-ELLE EN
AUGMENTER LE COÛT ?



Administration: il en arriverait à une administration moins coûteuse et certainement plus efficace en éliminant les services similaires, en restructurant ces services et en profitant des méthodes modernes à la portée des grandes administrations.

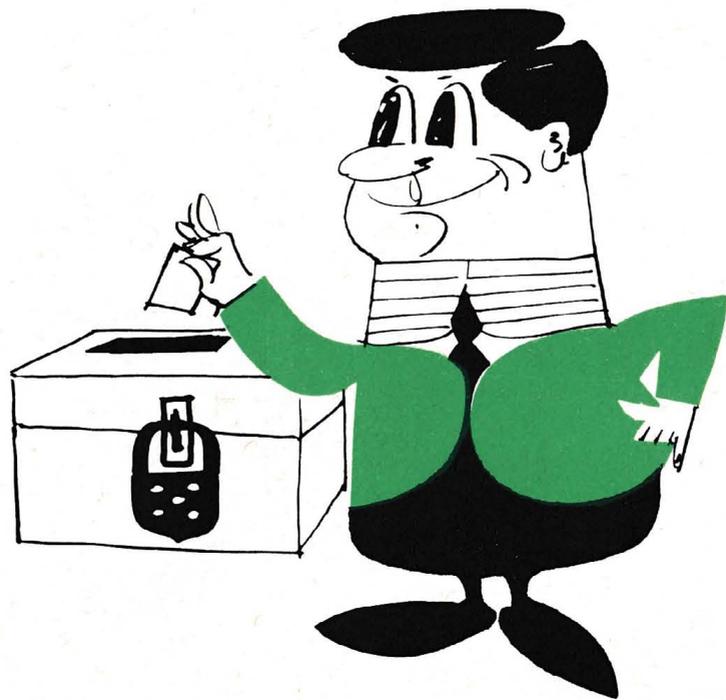
Spéculation: par une législation appropriée, il éliminerait les torts considérables que certains spéculateurs causent aux contribuables par certaines façons de procéder.

Au contraire, cette unification tout en améliorant et en augmentant l'efficacité permettra de réaliser des économies substantielles dont bénéficieront tous les contribuables.

COMMENT SERAIT CONSTITUÉ LE NOUVEAU GOUVERNEMENT DE L'ÎLE ?

COMMENT CES ADMINISTRATEURS SERONT-ILS CHOISIS ?

QUEL SERAIT LE MANDAT DE CES ADMINISTRATEURS ?



D'un maire, d'un comité exécutif et d'un comité législatif (conseil).

Le maire et les conseillers ne seront pas nommés d'office. Au contraire, ils seront élus par les contribuables lors d'une élection générale.

Le comité serait formé de quatre membres et du maire, tous élus pour une période de quatre ans par la population de l'île tout entière. Le conseil serait, lui, composé du maire, des quatre autres membres de l'exécutif et de 16 conseillers élus également pour 4 ans, mais dans leurs districts respectifs.

LE TEXTE DE CETTE BROCHURE A
ÉTÉ APPROUVÉ PAR LES MEMBRES
DE LA COMMISSION SYLVESTRE



PUBLIÉ PAR: LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES DU QUÉBEC